

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n° 3842—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, quelles dispositions ont été prises en vue de conserver le poisson a) plus frais, b) dans de meilleures conditions avant sa livraison aux installations de réfrigération?

2. Depuis 1965, quel est le pourcentage annuel de la valeur marchande totale des poissons pris à l'Île-du-Prince-Édouard qui ont été avariés avant leur livraison aux installations de réfrigération?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de l'Expansion économique régionale et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. a) Les dispositions prises en vue de conserver le poisson plus frais comprennent la fourniture de glace et l'amélioration des installations de manutention. b) Les dispositions prises en vue de conserver le poisson dans de meilleures conditions avant sa livraison aux installations de réfrigération comprennent la fourniture de glace, l'approvisionnement en eau, l'aménagement d'une infrastructure portuaire, l'amélioration des installations de manutention, l'éducation et un travail de vulgarisation.

2. Nous ne possédons pas encore les statistiques relativement aux poissons avariés.

LE PROGRAMME GÉNÉRAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'Î.-P.-É.

Question n° 3855—**M. MacDonald (Egmont):**

1. Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, existe-t-il une politique générale visant à encourager le regroupement des moyens de transformation des principales prises de poissons et à orienter les usines locales de transformation vers les produits spéciaux de la pêche et, dans la négative, pourquoi ne le fait-on pas?

2. Réaliserait-on d'importantes économies d'échelle en regroupant les installations de transformation des principales populations de poissons et, dans l'affirmative, a) quel est le nombre optimal d'usines dont on devrait assurer l'exploitation pour la transformation des principales populations de poissons, b) combien ces économies d'échelle représenteraient-elles, c) quel serait le coût de ce regroupement en matière d'emplois et de revenus?

3. Combien de petites usines qui s'occupent de produits spéciaux de la pêche sont a) actuellement en cours d'exploitation, b) seraient rentables à l'Île-du-Prince-Édouard compte tenu (i) des statistiques sur les prises de ces dernières années (ii) des statistiques estimatives sur les prises à la suite d'un programme intensif d'aquaculture et de l'accroissement des prises actuelles à un niveau qu'on peut maintenir?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de l'Environnement m'informent comme suit: 1. Non. La politique générale est de rationaliser la transformation du poisson.

2. Le Service des pêches et de la mer n'a entrepris aucune recherche relativement aux économies d'échelle dans la transformation du poisson à l'Île-du-Prince-Édouard.

3. Nous ne possédons pas les renseignements concernant le nombre de petites usines qui produisent des produits spéciaux de la pêche.

LES RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE

Question n° 5026—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Combien de personnes touchent des pensions provenant de régimes privés de retraite et calculées en fonction de l'emploi au Canada et quel est le montant mensuel moyen de ces versements?

2. Parmi les prestataires mentionnés dans la réponse à la partie 1, a) combien y en a-t-il dont les pensions sont indexées chaque année suivant l'indice d'augmentation des prix à la consommation, b) combien y en a-t-il dont les pensions font l'objet d'une indexation annuelle inférieure à cet indice, c) combien y en a-t-il dont les pensions ne font l'objet d'aucune indexation?

Questions au Feuilleton

3. Combien contribuent ou participent à des régimes privés de pension fondés sur leur emploi au Canada?

4. Au nombre des personnes mentionnées dans la réponse à la partie 3, a) combien participent à des régimes prévoyant, après la retraite, une indexation annuelle de leurs pensions égale à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, b) combien participent à des régimes qui prévoient, après la retraite, une indexation annuelle inférieure à cet indice, c) combien participent à des régimes ne prévoyant aucune indexation de leur pension après la retraite?

5. Combien de personnes reçoivent au Canada des prestations de retraite provenant de régimes de rentes, d'assurance, d'épargne-retraite ou d'autres sources, sauf les régimes de pension se rapportant à leur emploi et quel est le montant mensuel moyen qu'elles touchent de ces divers régimes de retraite?

6. Parmi les prestataires mentionnés dans la réponse à la partie 5, a) combien y en a-t-il dont les prestations sont indexées chaque année suivant l'indice d'augmentation des prix à la consommation, b) combien y en a-t-il dont les prestations font l'objet d'une indexation annuelle inférieure à cet indice, c) combien y en a-t-il dont les prestations ne font l'objet d'aucune indexation?

7. Combien de personnes au Canada participent à un régime quelconque de retraite autre que le régime de pension se rapportant à leur emploi?

8. Au nombre des personnes mentionnées dans la réponse à la partie 7, a) combien participent à des régimes dont les prestations, une fois commencées, feront l'objet d'une indexation annuelle égale à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, b) combien participent à des régimes dont les prestations, une fois commencées, feront l'objet d'une indexation annuelle inférieure à cet indice, c) combien participent à des régimes dont les prestations, une fois commencées, ne feront l'objet d'aucune indexation?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Statistique Canada et le ministère du Revenu national m'informent comme suit: 1. Il n'existe aucune statistique précise sur le nombre de personnes au Canada qui reçoivent des prestations provenant de régimes privés de retraite. Tout au plus, certaines données de substitution peuvent être tirées de statistiques sur l'impôt mais elles sont limitées. L'univers entier des pensionnés n'est pas pris en compte parce que bon nombre d'entre eux ont des revenus trop modestes pour faire une déclaration d'impôt. Cependant, des totalisations spéciales de documents fiscaux indiquent que 605,700 personnes ont reçu des prestations provenant de régimes privés de retraite. On estime qu'environ 15 à 20% d'entre elles ont touché des prestations supplémentaires comme les pensions pour les veufs ou les orphelins ou les prestations d'invalidité mais qu'à peu près 80% étaient des pensionnés. Le revenu annuel moyen s'établissait à \$2,105.

2, 5, 6, 7, et 8. Le ministère n'a aucun programme permettant d'obtenir ces renseignements soit par l'analyse de documents classés aux fins d'enregistrement, soit par la présentation de déclarations spéciales renfermant de tels renseignements.

3. Au début de 1974, 3,424,245 personnes participaient à des régimes privés de pension fondés sur leur emploi au Canada.

4. a) Quelque 502,500 personnes participaient à des régimes prévoyant une augmentation égale à celle de l'indice des prix à la consommation. b) 105,400 participaient à des régimes prévoyant une augmentation inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation. c) 2,816,350 participaient à des régimes ne prévoyant aucun relèvement automatique de leur pension après la retraite. Toutefois, un certain nombre de régimes renvoient à intervalles réguliers leur échelle de prestations et haussent les pensions versées à leurs employés à la retraite selon une formule spéciale.